



# COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

**DU 28 mars 2011**  
(Article L.2121-25 du C.G.C.T.)

**L'an deux mille onze, le 28 mars** à 20 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué le 21 mars 2011, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Didier LAVILLE, Maire.

**Présent(e)s** : M. LAVILLE - Mme BALICHARD - M. LOUBIER - Mme MANDON - M. COURTINE - Mme JUNIET - Mme SOARES (arrivée à 20H25) - M. NAVARRE - M. BOURDIAU - M. RAFFI - Mme BOUSQUET - Mme MOREIRA - M. PAUTY - M. ROUX - M. GAUDET - Mme SIMEON - M. VERGNE - Mme SAUREL - Mme PIRONIN - Mme DURAND - Mme AURIEL - Mme CHIRAIN - M. CHAMBON

**Excusé(e)s ayant donné procuration** :

M. FAGONT à M. ROUX  
M. MATHIEU à Mme MANDON  
Mme GAUCHEROT à Mme PIRONIN

**Absent excusé** : M. ACOSTA

**Secrétaire de séance** : M. GAUDET

Ouverture de la séance : 20 heures 15.

Après demande de Madame BALICHARD de rectification d'un tableau erroné concernant la présentation du B.P. 2011, le Compte rendu du Conseil municipal du 25 janvier 2011 est adopté à l'unanimité des Elus présents ou ayant donné procuration lors de cette séance.

## **FINANCES** :

### **Fiscalité directe communale 2011 : fixation des taux**

Madame BALICHARD rappelle que le Conseil Municipal est appelé à voter chaque année les taux des taxes d'impositions locales.

Cette année, ne sont disponibles que des estimations des Services Fiscaux, ce que plusieurs Elus trouvent déplorable.

Après examen, il est proposé au Conseil municipal de maintenir pour la 19<sup>ème</sup> année consécutive des taux inchangés.

Vote : Unanimité.

### **Budget Assainissement**

Madame BALICHARD présente les questions suivantes, pour être soumises au vote :

***Compte Administratif du Budget Assainissement 2010 :***

Section d'investissement - Excédent de clôture : 13 635,39 €

Section d'exploitation - Excédent de clôture : 73 396,12 €

Résultat de clôture : 87 031,51 €

Vote : Unanimité.

***Compte de Gestion 2010***

Madame BALICHARD informe l'assemblée que les écritures figurant au Compte de Gestion concordent avec les résultats du Compte Administratif 2010.

Ce Compte de gestion est soumis à l'approbation du Conseil municipal.

Vote : Unanimité.

***Fixation de la surtaxe d'assainissement***

Madame BALICHARD poursuit en indiquant que les travaux de remise à niveau des réseaux d'assainissement dans le cadre de Clermont Communauté et les besoins liés au développement d'Aulnat, vont impliquer des investissements importants dans les années à venir.

Monsieur le Maire précise que la mise en conformité aux normes européennes, si elle n'implique pas de travaux spectaculaires, constitue un enjeu fondamental pour les années à venir, à savoir la gestion de l'eau.

Pour supporter la prise en charge de ces investissements indispensables, après débat, les élus choisissent de lisser l'accroissement de la prise en charge financière par une augmentation progressive et limitée de la surtaxe d'assainissement.

Le montant proposé pour 2011 est de 0,65 euros.

Vote : Unanimité.

***Budget primitif 2011 Assainissement***

Madame BALICHARD présente le Budget Primitif 2011.

Il est marqué par le montant de la participation de la commune aux frais de fonctionnement de la station d'épuration, pour lesquels Monsieur le Maire apporte les précisions nécessaires, l'incertitude sur le montant exact des investissements qui seront à réaliser dans le cadre de l'agglomération, et l'arrêt probable d'attribution de l'essentiel de nos subventions.

Il est précisé que le Compte Administratif étant approuvé, le résultat de clôture est intégré dans le Budget Primitif pour les perspectives de financements de travaux.

Vote : Unanimité.

**TRAVAUX DE VOIRIE :**

**Opération « Cœur de Ville » - Rue du Soleil Levant : choix de l'entreprise**

Monsieur NAVARRE rappelle que lors de la séance du 22 novembre 2010 le Conseil municipal a adopté le projet de travaux de voirie de la rue du Soleil Levant.

Après consultation et analyse des offres, c'est l'Entreprise RENON qui est la moins et la mieux disante, pour un montant de 562 497,58 euros.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires avec cette entreprise.

Vote : Unanimité

## **URBANISME :**

### **Projet renaturation de l'Artière - correction de l'identification cadastrale d'une parcelle**

Monsieur COURTINE fait un bref rappel de cette opération, qui risque de prendre des délais, quelques propriétaires concernés n'ayant pas accepté une transaction à l'amiable.

En ce qui concerne le point évoqué, une imprécision portée sur la délibération autorisant la vente à l'Euro symbolique d'une parcelle doit être corrigée.

La parcelle concernée est cadastrée AH 175.

Il est demandé au Conseil d'approuver cette correction.

Vote : Unanimité.

## **ADMINISTRATION GENERALE :**

### **E.P.F. - SMAF : Adhésion de nouvelles communes**

Monsieur COURTINE indique que de nouvelles communes demandent à adhérer à l'E.P.F.-SMAF, qui conforte ainsi sa stature régionale.

Il est nécessaire que le Conseil se prononce sur ces nouvelles adhésions.

Vote : Unanimité.

## **QUESTIONS DIVERSES :**

### **Acquisition de la propriété de Monsieur BOUDELLAL**

Monsieur COURTINE indique que, suite à la demande de la Mairie, Monsieur BOUDELLAL donne son accord pour la vente de son immeuble pour un montant correspondant à l'estimation des services du Domaine.

Il précise également que l'E.P.F.-SMAF a donné son accord de principe pour porter cette acquisition dont le principe et les modalités sont soumis au Conseil municipal.

Vote : Unanimité.

Monsieur le Maire prolonge cette question en donnant une information sur la prise en compte par les services de l'Etat de la nécessité d'une modification du Plan d'Exposition au Bruit dans le cadre des projets d'aménagement urbanistique de la commune.

### **Avis sur le projet de vente d'une partie de son patrimoine par Auvergne-Habitat**

Ce bailleur sollicite l'avis de la commune pour une opération de vente de 16 de ses appartements situés à Aulnat, avant que le Préfet ne statue en dernier ressort.

Le Maire et plusieurs autres Elus rappellent les ponctions financières de l'Etat sur les bailleurs publics, les amenant à se séparer ainsi d'une part de leur patrimoine. L'incohérence du gouvernement à travers ces mesures par rapport au besoin de logements sociaux est mentionnée par beaucoup.

Toutefois, il est souligné qu'il convient de ne pas pénaliser Auvergne-Habitat qui est un partenaire important et apprécié de la vie de la commune.

C'est pourquoi, sous réserve du rappel du diktat financier imposé par l'Etat, il est proposé de donner un avis positif sur la demande d'Auvergne-Habitat.

Un Elu estime que risque d'être retenu l'avis positif et oublié le contexte imposé par l'Etat.

Vote : Pour : Unanimité moins une voix.

Contre : M. LOUBIER.

### **Motion de soutien à la section départementale d'un syndicat concernant les problèmes d'effectifs à la Direction des Finances Publiques.**

Monsieur VERGNE indique que la municipalité a été saisie d'une demande de soutien à une action syndicale particulière.

Après échange entre les Elus, il est décidé d'adopter une motion plus large, les problèmes d'effectifs étant liés à une politique de déstructuration des services publics voulue par un gouvernement libéral et touchant l'ensemble des services (d'éducation, de santé, de sécurité, etc).

Vote : Unanimité.

### **Précision dans les modalités de dégrèvement de la part communale de la taxe d'assainissement**

Monsieur GAUDET avait déjà indiqué lors du Conseil municipal du 16 février 2011 que les modalités d'application du dégrèvement de la part communale de la taxe d'assainissement ne comportaient pas toutes les précisions nécessaires.

Il propose donc que soit spécifié que ces demandes de dégrèvements ne seront prises en considération que pour des fuites entre le compteur et le bâtiment, si le demandeur fournit les justificatifs de la réparation.

De plus, après discussion entre Elus, il est proposé qu'en cas de réparation sans facture justificative, les Services Techniques de la mairie pourront être sollicités pour s'assurer du bien fondé de la demande.

Vote : Unanimité.

### **Expression de solidarité avec les collectivités japonaises**

Monsieur le Maire rappelle brièvement la situation que vit le peuple japonais et l'étendue mondiale de la catastrophe.

Si tous les Elus partagent ce drame humain, écologique, un consensus ne ressort pas sur le mode d'expression de solidarité approprié.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 20.